



EPALINGES

## PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL N° 2/2009

**Concerne : demande de crédit pour la construction d'un nouveau collecteur séparatif en remplacement du collecteur unitaire existant au chemin de la Crausaz**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

### 1. Préambule

Le collecteur communal existant est de type unitaire, en tuyaux de ciment de 30 cm de diamètre; il récolte les eaux usées et les eaux claires du chemin privé et des constructions existantes. Ces tuyaux sont anciens et en mauvais état.

La construction d'un nouveau collecteur séparatif permettra la récolte séparée des eaux usées et des eaux claires, ces dernières rejoindront, en aval, les eaux du ruisseau des Moulins.

La longueur de ce futur tronçon de collecteur sera d'environ 110 mètres (voir plan annexé). Les tuyaux seront en PVC enrobés de béton. Le diamètre du tuyau des eaux usées (EU) sera de 20 cm et celui des eaux claires (EC) sera de 30 cm. La profondeur moyenne sera de 2.50 mètres (EU) et 2.20 mètres (EC).

### 2. Planning

Ces travaux débuteront dans le courant du mois de mai prochain et seront probablement terminés à la fin du mois de juin 2009.

### 3. Coût des travaux

Selon le devis établi sur la base des soumissions rentrées, le coût des travaux se présente comme suit :

Travaux de génie civil	CHF 114'000.--
Frais divers pour le remplacement de clôtures et plantations existantes	" 21'000.--
Curage et contrôle TV du collecteur séparatif	" 3'500.--
Honoraires de l'ingénieur civil	" 14'000.--
Honoraires du géomètre	" 5'000.--
Divers et imprévus	" <u>7'500.--</u>
<b>Total TTC</b>	<b>CHF 165'000.--</b> =====

C'est un crédit de CHF 165'000.-- que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

L'état des finances communales, en particulier celui des liquidités, devrait nous permettre de financer le projet sans recourir à l'emprunt.

Il convient de rappeler que les taxes de raccordement (payées à la construction) servent à financer le réseau des canalisations publiques (centre budgétaire affecté).

Vous trouverez en annexe un plan de situation sur lequel figure le tracé du collecteur projeté.

#### **4. Conclusions**

Vu ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis de la Municipalité N° 2 du 19 janvier 2009,
- étant donné le rapport de la Commission des finances,
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **d é c i d e**

1. **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 165'000.-- (cent soixante-cinq mille francs) pour la construction d'un tronçon de collecteur séparatif au chemin de la Crausaz;**
2. **d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, à recourir à l'emprunt, aux meilleures conditions, auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement;**
3. **d'autoriser la Municipalité à porter cette dépense à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.**

Epalinges, le 19 janvier 2009

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

Yvan Tardy

Alexandre Good

Annexe : un plan de situation

**Représentant municipal délégué** : M. Jean-Claude Sheppard

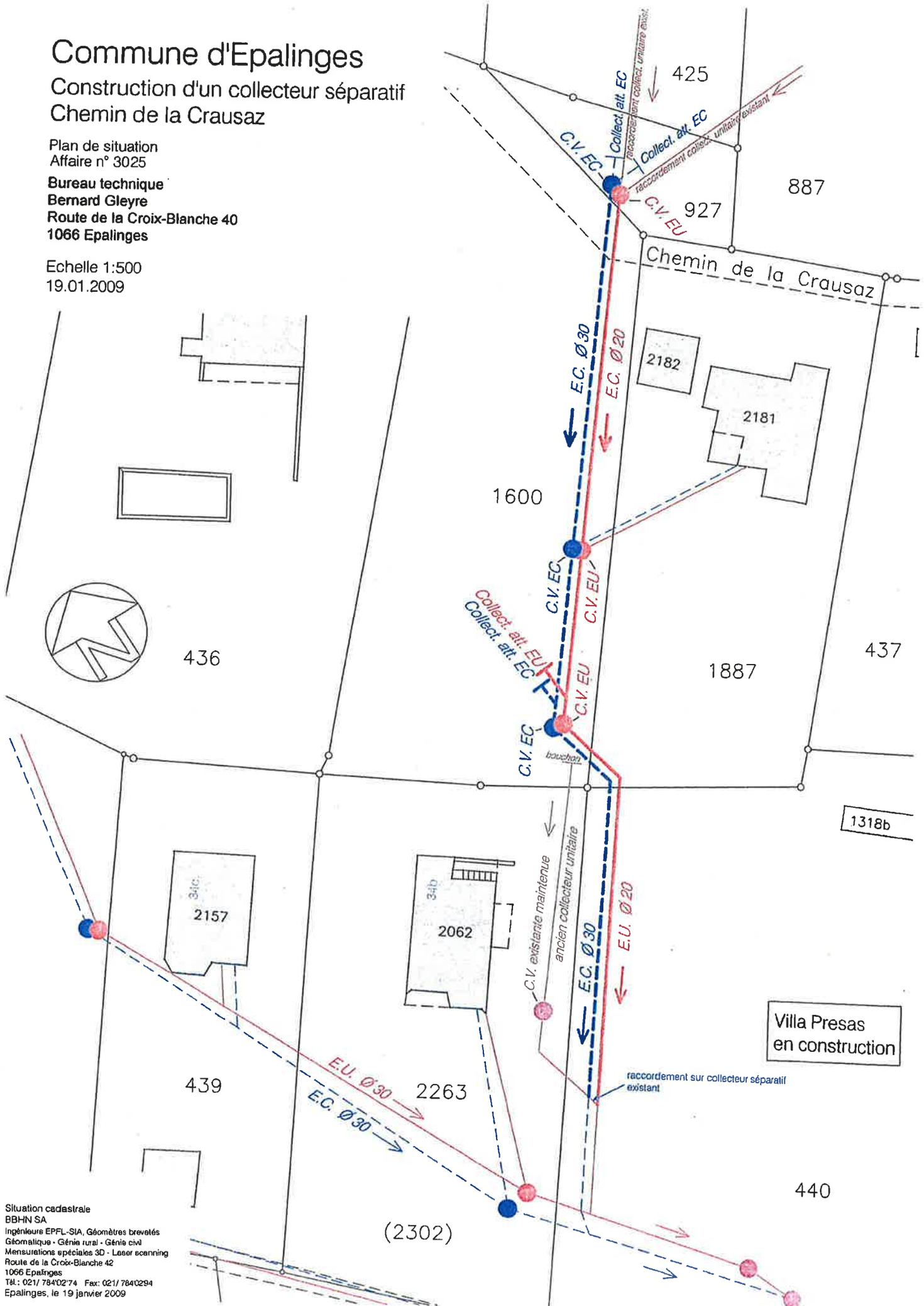
# Commune d'Epalinges

## Construction d'un collecteur séparatif Chemin de la Crausaz

Plan de situation  
Affaire n° 3025

Bureau technique  
Bernard Gleyre  
Route de la Croix-Blanche 40  
1066 Epalinges

Echelle 1:500  
19.01.2009



Situation cadastrale  
BBHN SA  
Ingénieurs EPFL-SIA, Géomètres brevetés  
Géomatique - Génie rural - Génie civil  
Mensurations spéciales 3D - Laser scanning  
Route de la Croix-Blanche 42  
1066 Epalinges  
Tél: 021/ 7840274 Fax: 021/ 7840294  
Epalinges, le 19 janvier 2009